

16, rue Emile Gabory

44330 VALLET

☎ : 02.40.33.95.00

Projet d'établissement - EMM Vallet

L'École Municipale de Musique de Vallet se veut un lieu :

- d'enseignement de qualité de la musique, où la pratique amateur a toute sa place ;
- de rencontres et d'échanges artistiques, où les pratiques collectives sont favorisées ;
- de sensibilisation des publics à divers esthétiques.

Dans cette optique, le présent projet d'établissement veille à décrire les missions de cette école de musique, les objectifs généraux y étant associés ainsi que les moyens mis ou à mettre en œuvre dans le développement de son activité.

Élaboré conjointement par l'équipe enseignante, la direction de l'École de Musique et les élus de la commune, ce document vise à proposer un outil clair et synthétique en vue d'une réflexion commune sur le rayonnement, les acquis, les objectifs et les perspectives d'évolution de l'établissement.

Par ailleurs, ce document servira de cadre à l'équipe pédagogique pour la réflexion et la description détaillée du projet pédagogique. Il pourra également servir de référence à tout nouvel enseignant, aux parents d'élèves, aux usagers ou encore aux partenaires. Mis à la disposition de tous, celui-ci participera ainsi à améliorer l'appropriation par la collectivité et la population de ce service ainsi que sa communication et sa valorisation.

MISSIONS et OBJECTIFS de l'établissement :

Les missions de l'École Municipale de Musique s'articulent autour de 4 grands axes :

1. Dispenser un enseignement musical et artistique de qualité :

- Amener l'élève à une pratique musicale amateur autonome.
- Favoriser le développement de la pratique collective sous toutes ses formes.
- Développer l'éveil des enfants à la musique.
- Rester en cohérence avec le paysage départemental et national de l'enseignement artistique.

2. Favoriser l'accès d'une pratique artistique à un public le plus large possible :

- Pérenniser et développer des actions de sensibilisation à la musique en direction des différents publics du territoire.
- S'adapter le plus possible aux différentes demandes des publics en développant un large panel de propositions d'enseignement.

3. Préparer et amener une collaboration intercommunale plus étroite :

- Impulser des projets communs avec l'association Fortissimo, autre structure d'enseignement artistique du territoire de la Communauté de Communes de Vallet.
- Mutualiser les moyens et développer une complémentarité d'actions entre les deux structures.

4. Placer l'établissement dans un rôle d'animation et de participation à la vie de la commune et à son identité territoriale :

- Mettre en place des axes pédagogiques faisant sens pour l'équipe enseignante, en lien avec les réalités culturelles et sociales locales.
- S'appuyer sur les acteurs éducatifs, sociaux et culturels locaux pour pérenniser ou impulser des partenariats

MOYENS mis en œuvre ou à développer :

1. Vers une pratique musicale amateur la plus autonome possible :

1.1. Développement de la pratique collective et de l'accompagnement : le plus tôt possible dans son apprentissage, l'élève est amené à intégrer l'un des ensembles de l'école.

La pratique collective de la musique tant vocale qu'instrumentale est un élément fondamental qui motive les élèves et participe grandement à leur progression. Elle leur permet de découvrir des répertoires, des styles différents et aussi de vivre concrètement les éléments constitutifs de la musique (précision du rythme, écoute, justesse, phrasé, dynamiques...). Pour répondre à cet objectif et permettre à un maximum d'élèves d'avoir accès à la pratique collective, l'école a développé de nombreux ensembles : Orchestres à vents, orchestre à cordes, atelier jazz, ensemble de percussions, ensembles de guitares, percussions brésiliennes, ensemble de violoncelles.

1.2. L'équipe enseignante est là pour encadrer, conseiller, évaluer.

Ainsi, une concertation régulière en interne mais également avec nos collègues d'autres structures doit être présente tout au long de l'année.

L'école compte aujourd'hui 11 professeurs – 14 instruments enseignés – 10 ensembles instrumentaux.

(Pour les détails concernant le contenu des enseignements, se reporter au projet pédagogique).

Perspectives et réflexions :

= Actuellement en cours de remise à jour, le projet pédagogique sera en réflexion jusqu'à la fin de l'année 2014-2015. Il s'agit pour l'équipe pédagogique de réviser les intentions et les objectifs pédagogiques mis en œuvre, en lien aux axes du présent projet d'établissement. Il détaillera les cursus, les enseignements proposés et donnera une vue globale de la pédagogie développée dans notre établissement.

= Actions et projets d'écoles à poursuivre et à développer afin de diversifier les offres d'enseignements et rendre les notions musicales et artistiques enseignées toujours plus concrètes.

= Nécessité de locaux adaptés aux besoins matériels et spatiaux des enseignements proposés.

2. Elargissement des publics :

2.1. Les cours proposés à l'École de Musique ne permettent pas de toucher tous les publics. Afin d'élargir l'accès des usagers à la musique, des **actions de sensibilisation** sont dispensées dans différentes structures par trois enseignants de l'école titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant).

- Interventions en milieu scolaire dans les écoles publiques et privées de Vallet et La Regrippière.
- Actions de sensibilisation musicale en direction du secteur de la petite enfance (RAM) (Halte garderie), de personnes en situation de handicap (IME).

2.2. Parcours instrumental : ouvert aux enfants à partir du CE1.

Ce parcours permet aux enfants de découvrir quatre instruments sur une année (4 périodes de 11 cours) : système apportant une meilleure visibilité des possibilités de l'école aux élèves et aux parents et permettant une première approche de l'instrument pour les élèves indécis.

2.3. Accueil d'élèves en classe d'**éveil musical** dès la Moyenne Section de maternelle.

2.4. Eléments financiers et matériels participant à l'élargissement des publics :

- Parc instrumental existant.
- Politique tarifaire : quotient familial mis en place depuis 2009.

Perspectives et réflexions :

= Ouverture de nouvelles classes instrumentales ou vocales selon les besoins mis en évidence, en lien avec les autres structures d'enseignement artistique du territoire et en fonction des moyens disponibles.

= Développement du parc instrumental en fonction des besoins et du budget disponible.

3. Collaboration intercommunale :

La collaboration entre l'EMM de Vallet et l'école de musique associative Fortissimo a été jusqu'à aujourd'hui très peu développée. Conscients de la nécessité de mutualiser nos moyens et de la richesse que cela pourrait apporter à nos deux structures, des réflexions et souhaits de travail commun ont été amorcés en ce début d'année 2014.

Perspectives et réflexions :

= Impulser un travail d'état des lieux des activités respectives de l'EMM et de l'école associative Fortissimo permettant la mise en valeur de possibilités communes et d'une mutualisation de moyens.

L'étude menée par Musique et Danse dans le cadre de la construction de la nouvelle école de musique devrait permettre d'approfondir ces questions.

= Dégager et mettre en place des axes de projets communs.

4. Diffusion et rayonnement :

4.1. Participation à la vie de la commune :

Le rythme des études s'organise sur des projets artistiques très concrets : régulièrement, les élèves sont invités à mettre à profit leurs connaissances à travers des auditions publiques et des animations au sein de la commune. Il s'agit ici de mettre les élèves en situation d'interprète tout au long de leur parcours et leur permettre de rendre compte de l'évolution de leur formation.

Perspectives et réflexions :

- = Elargir les lieux de diffusion.
- = Développer l'implication des parents dans la vie de l'école : place dans le Conseil d'Etablissement ; participation aux auditions.
- = Améliorer la communication de l'école de musique interne et externe.
- = Mener une réflexion sur l'après école de musique pour les anciens élèves et la nécessité ou non d'un lien aux musiciens amateurs du territoire non inscrits à l'école de musique. Dans quelle mesure l'école de musique peut-elle/doit-elle jouer un rôle dans l'accompagnement des publics ?

4.2. Développement d'actions culturelles :

L'Ecole de Musique se veut une structure capable d'impulser une politique transversale durable et porteuse de sens avec d'autres acteurs du territoire. Ainsi, l'établissement souhaite poursuivre ses actions de partenariats avec les différents acteurs culturels du territoire (services municipaux, associations) mais également sociaux, éducatifs (IME, maisons de retraite, crèches...).

De nouveaux partenariats et d'autres projets sont encore cependant à développer et actuellement en réflexion dans ce sens.

Perspectives et réflexions :

- = Mise en place de projets communs avec d'autres structures d'enseignement artistique du territoire et élargissement des actions de partenariats à un niveau intercommunal.
- = Placer l'élève dans une position de découverte du monde du spectacle :
 - Développer les rencontres entre amateurs et professionnels (lien au Champilambart à élargir dans ce sens).
 - S'appuyer sur les temps de résidence et de création d'artistes des salles de programmation du territoire.
- = Favoriser les démarches d'invention et de création.

BILAN ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DES ACTIONS :

Dans un souci de rester au plus près des réalités pédagogiques et territoriales de l'école de musique, le présent projet d'établissement fera l'objet d'une évaluation régulière : un **bilan effectué conjointement par les différents partenaires** permettra d'évaluer et de réajuster les missions et les objectifs de l'établissement ainsi que les perspectives et les projets décrits dans ce document.

Les **critères d'évaluation s'avèreront tant quantitatifs que qualitatifs selon les éléments évalués** : bilan des inscriptions, mise en lumière de besoins, de manques ou de problématiques particulières ; parcours instrumental ; suivis et bilans de projets passés, en cours et/ou à venir.

En parallèle, un Conseil d'Etablissement a été créé : il a pour fonction de permettre aux élus, aux responsables administratifs et pédagogiques, élèves et parents d'élèves de se rencontrer périodiquement (une à deux fois par an) afin de parler de la vie de l'établissement. Le 1^{er} Conseil d'Etablissement a eu lieu le mercredi 22 janvier 2014.

Cette instance dynamique offre un espace de concertation, de proposition, de circulation des informations et des idées quant à la vie quotidienne de l'établissement et s'avère complémentaire au bilan évoqué ci-dessus.